



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 17 septembre 2024 à 18 h 30 à la salle Jeanne-Landry du pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy, située au 5030, rue Clément-Lockquell, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 1B3.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble suivant :

70, rue de Sydney (lot 5 750 200)

Demande de dérogations mineures visant la construction d'un bâtiment principal industriel dont:

- La marge de recul avant serait de 9,67 m au lieu d'au moins 15 m, tel qu'exigé à l'article 4.20.4.1 du *Règlement de zonage n° 480-85* pour la zone IA-7;
- La marge latérale gauche serait de 1,88 m et la marge latérale droite serait de 5,02 m au lieu d'au moins 9 m, tel qu'exigé à l'article 4.20.4.2 du *Règlement de zonage n° 480-85* pour la zone IA-7;
- Une aire de stationnement dont une case de stationnement est située à 2,67 m au lieu d'au moins 8 m de la ligne avant, tel qu'exigé à l'article 3.7.3.3 du *Règlement de zonage n° 480-85* pour les zones de type IA.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 30 août 2024

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca